

SYLVATUB

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE
DANS LA FAUNE SAUVAGE EN FRANCE



Plateforme d'épidémiologie en santé animale (Plateforme-ESA)

Editorial

Par Edouard REVEILLAUD,
animateur national Sylvatub



J'ai le plaisir de vous faire parvenir ce 4^e bulletin Sylvatub qui me permet de vous donner des nouvelles du dispositif.

Le début d'année 2015 a été marqué par un fait particulièrement important pour le dispositif : la découverte d'un sanglier infecté au cœur de la Sologne dans un département où la tuberculose en élevage est absente depuis plus de 20 ans. Il s'agit du premier cas de tuberculose dans la faune sauvage éloigné de tout foyer bovin. Cette découverte rappelle l'importance de la vigilance des chasseurs lors de l'examen des carcasses de grand gibier, qui doit être maintenue voire renforcée dans l'ensemble des départements. Les détails de cette découverte font l'objet d'un article en page 2 de ce bulletin. Vous trouverez également dans ce numéro des liens permettant d'accéder à plusieurs nouveaux documents (notes de service de la DGAI, résultats de la surveillance, vidéos didactiques, liste des indicateurs de fonctionnement). Des informations pratiques sur la mise en œuvre de la surveillance chez le grand gibier sont

Dans ce numéro

Nouveautés	1-2
Premier cas de tuberculose découvert sur un sanglier en Sologne	2
Lancement de la surveillance programmée 2015 chez le grand gibier	3
Entretien avec l'ONCFS : Aurélien Viau répond à nos questions	4

rappelées en vue du démarrage de la saison cynégétique 2015-2016.

Ce bulletin est l'occasion, une fois encore, de remercier l'ensemble des acteurs du dispositif et notamment Aurélien Viau (ONCFS) pour sa réponse à notre interview (voir en dernière page).

Bonne continuation à toutes et à tous !

Nouveautés (disponibles sur www.plateforme-esa.fr)

Révision du protocole Sylvatub : la note de service DGAI/SDSPA/2015-556 du 26/06/2015

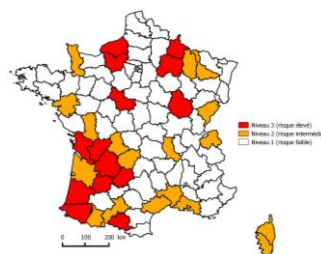
Près de quatre ans après la création du dispositif, cette nouvelle note de service de la DGAI propose une révision de l'ensemble du protocole Sylvatub. Les grandes lignes du protocole de surveillance sont conservées mais des changements importants ont été apportés :

- Révision de certains objectifs du dispositif
- Redéfinition des critères épidémiologiques justifiant la définition des niveaux de surveillance départementaux
- Changement de la matrice d'analyse chez les sangliers qui vise désormais les nœuds lymphatiques mandibulaires
- Utilisation systématique de la PCR pour le diagnostic de la tuberculose (la culture bactérienne est conservée uniquement pour les pools de prélèvements qui auront donné un résultat positif par PCR)
- Clarification des prises en charge financières et du circuit de transmission des résultats d'analyses

La note de service [DGAI/SDSPA/2015-556](http://www.plateforme-esa.fr/DGAI/SDSPA/2015-556) est en ligne sur le Centre de ressources de la Plateforme ESA.

L'Ariège, la Charente-Maritime et le Loir-et-Cher passent en niveau 3 de surveillance ; la Loire et de la Haute-Savoie en niveau 2

Le 8^e comité de pilotage Sylvatub s'est tenu le mercredi 13 mai 2015. Les partenaires présents ont validé de nouvelles orientations et notamment la réévaluation des niveaux de surveillance Sylvatub. La note de service [DGAI/SDSPA/2015-708](http://www.plateforme-esa.fr/DGAI/SDSPA/2015-708) du 12 août 2015 fait état de ces changements.



Niveaux de surveillance Sylvatub juin 2015

Les résultats Sylvatub 2014-2015 sont en ligne

Un dossier complet des résultats Sylvatub 2014-2015 (+point intermédiaire blaireaux 2015) est en ligne sur le site de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale



Nouveautés suite *(disponibles sur www.platforme-esa.fr)*

Les indicateurs de fonctionnement Sylvatub sont définis

Le comité de pilotage Sylvatub a validé une liste d'indicateurs de fonctionnement du dispositif.

Ces indicateurs permettent de suivre le fonctionnement au sens large du dispositif et de s'assurer qu'il est bien en adéquation avec les objectifs et les modalités de surveillance envisagés. Au total, 22 indicateurs de fonctionnement ont été sélectionnés, regroupés au sein de deux catégories : l'animation et le fonctionnement (au sens strict). Leur calcul sera réalisé à l'échelle nationale, voire départementale pour certains indicateurs.

Des tableaux de bord présentant ces résultats seront prochainement mis en ligne sur le Centre de ressources de la Plateforme ESA.

Spécial laboratoires : des vidéos de nécropsies de blaireaux et de sangliers sont disponibles

Des vidéos présentant la démarche détaillée de nécropsies de blaireau et de sanglier ont été mises en ligne sur le Centre de ressources de la Plateforme ESA. Ces deux vidéos permettent de visualiser les étapes importantes des nécropsies à réaliser dans le cadre de Sylvatub. On peut notamment y voir la localisation des principaux des nœuds lymphatiques à observer et les prélèvements à effectuer en vue d'analyses pour le diagnostic de laboratoire la tuberculose bovine.

Merci aux équipes qui ont réalisé ces films : le laboratoire de la Rage et de la faune sauvage de l'Anses (avec la participation de Sandrine Lesellier) pour la nécropsie de blaireau et SaBio-IREC (Espagne) pour celle de sanglier.

Premier cas de tuberculose découvert sur un sanglier en Sologne

En janvier 2015, l'infection par *Mycobacterium bovis* d'un sanglier prélevé dans le Loir-et-Cher (41) a été confirmée par le Laboratoire national de référence pour la tuberculose bovine de l'Anses (LNR). Aucun foyer de tuberculose bovine n'a été détecté dans ce département depuis 1986.

La suspicion a été posée le 28/01/2015 grâce au réseau SAGIR et à la vigilance d'un chasseur. Le sanglier, un mâle de six mois environ (30 kg), se déplaçait avec difficulté, ce qui peut être un des signes de la maladie. Le chasseur a alors abattu l'animal et lors de l'éviscération, il a remarqué des nodules à l'intérieur de la carcasse. Le chasseur a alors eu le bon réflexe de contacter immédiatement l'interlocuteur technique départemental SAGIR, qui est aussi le référent Sylvatub du département. Le cadavre de l'animal a alors été transporté au laboratoire départemental d'analyse de Touraine.

L'autopsie réalisée au laboratoire a révélé des lésions pulmonaires (fibrose et nodules caséo-calcaires) ainsi que des lésions évocatrices de tuberculose sur plusieurs nœuds lymphatiques (hypertrophie et lésions de type caséo-calcaire). Les analyses PCR effectuées au LDA de Touraine étaient positives sur chaque prélèvement réalisé et la présence de *Mycobacterium bovis* a ensuite été confirmée par le LNR.

Suite à ce cas, la Direction générale de l'alimentation a commandé à l'ONCFS et l'Anses une mission d'appui scientifique et technique coordonnée par le



Crédit : Fabrice Jallu

Toute anomalie de type abcès interne sur une carcasse de grand gibier doit être signalée au référent Sylvatub de votre département

coordonnateur tuberculose régional de la DGAL. Cette mission avait pour objectifs d'identifier les facteurs de risque pouvant être à l'origine de cette infection et de formuler des recommandations en matière de surveillance tant pour les ruminants domestiques que pour la faune sauvage. Conformément aux recommandations formulées, un dépistage de la tuberculose bovine par IDC sur les bovins de plus de 24 mois a notamment été conduit dans les élevages bovins résidant ou pâturant dans les communes situées dans un rayon de 5km autour de la commune de découverte du sanglier. Aucun animal infecté n'a été détecté à ce jour (sur 844 animaux dépistés). Parallèlement, une surveillance programmée de la faune sauvage a débuté dès le printemps avec l'analyse systématique d'échantillons de cerfs et de sangliers en milieu ouvert. Une surveillance programmée dans les parcs et enclos de chasse de la zone à risque sera sans doute recommandée. Dans ce contexte, le Loir-et-Cher a été classé en niveau 3 de surveillance Sylvatub.

Lancement de la surveillance 2015 chez le grand gibier

A chaque département, ses modalités de surveillance chez le grand gibier !

Départements de niveau 1 :

- **Examen de carcasses** : signalement au référent Sylvatub départemental de toutes lésions internes à la carcasse observées lors de l'éviscération des espèces de grand gibier. Des analyses seront réalisées uniquement si les lésions sont jugées évocatrices de tuberculose par le laboratoire départemental.
- **SAGIR classique** : analyses réalisées uniquement en cas de lésions évocatrices de tuberculose découvertes sur les espèces de grand gibier collectés via le réseau SAGIR (animaux trouvés morts ou moribonds).

Départements de niveau 2 :

- **Examen de carcasses** : idem aux départements de niveau 1.
- **SAGIR renforcé** : analyses systématiques de tous les cerfs et sangliers collectés par le réseau SAGIR.

Départements de niveau 3 :

- **Examen de carcasses et SAGIR renforcé** : idem aux départements de niveau 2.
- **Surveillance programmée** sur des échantillons de sangliers calculés pour pouvoir détecter d'une prévalence minimale de 3%.

L'ensemble du protocole national est détaillé dans la note de service DGAI/SDSPA/NS2015-556 du 26/06/2015.

Les DDecPP ont pour mission d'organiser, avec les partenaires locaux, la mise en œuvre de ces mesures de surveillance dans les départements concernés. Il est important qu'au moins une réunion par an soit organisée avec les partenaires départementaux de la surveillance dans la faune sauvage.

Plus la détection de la tuberculose dans la faune sauvage est précoce moins ses conséquences seront importantes, l'examen de carcasse a un rôle important à jouer dans ce but

Pour vous aider dans son application, vous trouverez les modalités détaillées de ce volet de surveillance dans les fiches techniques suivantes :

- [La fiche technique « Chasseur »](#)
- [La fiche technique « Référent Sylvatub »](#)
- [La fiche technique « FDC »](#)
- [La fiche technique « Prise en charge carcasse »](#)

N'hésitez pas à distribuer largement la [plaquette d'information à destination des chasseurs](#) aux différentes sociétés de chasse de chaque département. Il est important de re-sensibiliser les chasseurs chaque année à ce dispositif de surveillance.

MEMO DDecPP

- ✓ Organiser au moins une réunion annuelle de mise en œuvre du dispositif avec les partenaires impliqués (DDT, FDC, ONCFS, GDS, GTV, LDA,...) et transmettre le compte-rendu à l'animateur national (sylvatub@anses.fr)
- ✓ Commander et mettre à disposition des acteurs de terrain le matériel nécessaire aux opérations (sacs, gants, fiches de collecte)

MEMO FDC

- ✓ Transmettre tous les deux mois environ à l'animateur national (sylvatub@anses.fr) et à la FNC (efaure@chasseurdefrance.fr) le registre Sylvatub listant les suspicions liées à l'examen des carcasses de grand gibier et le registre listant les cas collectés dans le cadre du réseau SAGIR

MEMO Laboratoires départementaux

- ✓ Envoyer tous les mois à l'animateur national Sylvatub les registres de prélèvements (nouvelle version 2015) et les fiches nécropsiques

Entretien avec l'ONCFS : Aurélien Viau répond à nos questions

Sylvatub : En quoi consiste votre implication dans le dispositif Sylvatub ?

Aurélien Viau : Localement, les services départementaux de l'ONCFS apportent leur contribution à différents niveaux. Nous siégeons dans les différents comités de suivi afin d'aider à la rédaction des arrêtés, en apportant des conseils techniques et juridiques aux services de l'Etat. Sur le terrain, nous participons à la collecte des cadavres de blaireaux, cerfs ou sangliers dans le cadre du réseau SAGIR. La surveillance du réseau SAGIR a été renforcée dans les départements de niveaux 2 et 3 puisque ces animaux trouvés morts sur le bord des routes sont collectés (quand leur état permet une analyse) alors qu'ils ne le seraient pas dans le cadre d'un fonctionnement normal du réseau SAGIR.

En marge du dispositif Sylvatub, sur la problématique de la tuberculose bovine, certains services départementaux apportent leur contribution à des travaux de recherche complémentaires comme cela a été le cas ces dernières années en Dordogne ou en Côte-d'Or par exemple.

« Nous siégeons dans les différents comités de suivi afin d'aider à la rédaction des arrêtés, en apportant des conseils techniques et juridiques aux services de l'Etat »

Sylvatub : Pouvez-vous nous en dire plus sur le réseau SAGIR ?

AV : Le réseau SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et mammifères sauvages terrestres qui s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs départementaux de l'ONCFS et des Fédérations de Chasseurs. Ces interlocuteurs sont chargés de coordonner l'action d'observateurs de terrain, de collecter les animaux trouvés morts sans présomption de la cause de la mort, pour les acheminer vers les laboratoires vétérinaires qui mettent systématiquement en œuvre une autopsie et éventuellement des analyses complémentaires pour proposer des hypothèses de diagnostic concernant l'étiologie de la mort. Cette surveillance permet de détecter les maladies qui circulent dans la faune sauvage, ainsi que de suivre leur évolution spatio-temporelle. Dans le cadre de SYLVATUB, les cerfs, sangliers, et blaireaux (y compris en bord de route) sont collectés systématiquement pour augmenter l'efficacité de surveillance dans les départements de niveau 2 ou 3.

Vous pouvez consulter la page du site internet de l'ONCFS concernant le [réseau SAGIR](#).

Sylvatub : Comment est organisée la collecte des cadavres de blaireaux en Dordogne ?



Aurélien Viau

Chef du service départemental de l'ONCFS en Dordogne et animateur du réseau SAGIR-Sylvatub pour la délégation interrégionale sud-ouest de l'ONCFS

AV : Le département de la Dordogne est concerné par la collecte de cadavres de blaireaux depuis le début de la mise en œuvre du dispositif Sylvatub. Environ la moitié du département est aujourd'hui concernée par des campagnes de piégeage de blaireaux (en zones infectée ou tampon). De nombreux acteurs de terrain participent et connaissent parfaitement le fonctionnement de Sylvatub dans ces secteurs. Les agriculteurs, chasseurs, piégeurs et lieutenants de louveterie sont régulièrement informés de l'intérêt que représente la collecte des cadavres de blaireaux tués par collision et ils y participent activement. Ainsi, nous avons préféré concentrer l'action de collecte de l'ONCFS en dehors de ces zones pour mieux détecter de nouveaux foyers. L'ONCFS récupère donc les cadavres de blaireaux dans les zones qui ne sont pas piégées. Celui-ci est collecté avec les précautions d'usage (manipulation, transport). Nous effectuons un relevé GPS et remplissons une fiche qui suivra l'animal. Le cadavre de l'animal est ensuite déposé au LDA. En 2014 en Dordogne, 48 blaireaux et 12 grands gibiers ont été collectés par le réseau SAGIR pour Sylvatub.

« Les agriculteurs, chasseurs, piégeurs et lieutenants de louveterie sont régulièrement informés de l'intérêt que représente la collecte des cadavres de blaireaux tués par collision et ils y participent activement »

Sylvatub : Pouvez-vous nous présenter vos missions au niveau régional ?

AV : La délégation interrégionale sud-ouest compte 13 départements dont 9 sont en niveau 2 ou 3 pour Sylvatub. De fait, il y avait donc un besoin particulier de suivre ce dossier au niveau régional afin d'avoir une vision d'ensemble.

Au sein de la cellule technique mon rôle est principalement d'appuyer les services départementaux, notamment les chefs de service et les interlocuteurs techniques départementaux ONCFS du réseau SAGIR dans la mise en œuvre des actions liées à Sylvatub et de coordonner l'action des services et d'harmoniser les procédures suivies par les agents des services départementaux dans le cadre de Sylvatub.

Directeur de publication : Patrick Dehaumont, Directeur général de l'alimentation

Rédacteur en chef : Edouard REVEILLAUD (Anses) ; 01.49.77.46.87 ; sylvatub@anses.fr ;

Comité de rédaction : M-L. Boschiroli (Anses), L. Cavalerie (DGAI), F. Chevalier (DRAAF Bourgogne), E. Faure (FNC), A. Fediaevsky (DGAI), P. Hendrikx (Anses), J. Hars (ONCFS), S. Poliak (Adilva), C. Richomme (Anses), I. Tourette (GDS France)